

Elections municipales 2020 - Liste Osons Moirans

Questionnaire de l'ADTC sur la MOBILITE

1. Réalisation de plans "marguerite" :

– pour apaiser, réduire la circulation automobile dans les quartiers,
– pour sécuriser et favoriser les déplacements à pied et à vélo,
– pour préserver les habitants de la pollution induite par les déplacements motorisés,
La mise en place des plans de circulation dits « en marguerite » empêche la circulation de transit des

Véhicules motorisés : ces plans de circulation obligent l'entrée et la sortie en voiture d'un quartier par les mêmes rues. Dans le même temps, la perméabilité des quartiers pour les déplacements à pied et à vélo reste assurée.

Vous engagez-vous à revoir les plans de circulation dans les quartiers en limitant fortement le trafic motorisé de transit pour laisser toute leur place aux modes actifs et apaiser la circulation ?

Moirans est traversée par une rue principale qui draine de la circulation de part en part de la ville. Nous souhaitons aménager cet axe afin de limiter cette circulation automobile, notamment le transit, et donner toute leur place aux vélos et piétons. Des nouveaux plans de circulation pourront être à cette occasion mis en place.

2. Aménagements cyclables :

Sur les axes de transit motorisé, comme le demande la majorité des répondants au Baromètre des villes cyclables de la FUB, l'aménagement de pistes cyclables séparées de la circulation doit être la norme et la création de bandes cyclables doit être abandonnée. L'ADTC propose que le réseau des Chronovélo

Vous engagez-vous à porter auprès du SMMAG la réalisation et l'extension du réseau Chronovélo dans votre commune ?

Nous allons nous intégrer au Plan Vélo de la CAPV et prolonger en ville, si cela est possible, les axes existants ou prévus. Nous nous rapprocherons le plus possible des normes prévues pour le réseau Chronovélo, avec des pistes cyclables séparées de la circulation, mais nous devons probablement viser plutôt des pistes 2 fois 1 voie. Nous porterons une attention particulière à la sécurisation des intersections.

3. Développement des transports collectifs urbains

Amélioration de l'offre avec la priorité en carrefours à feux et le cadencement :

La hausse de la fréquentation des transports collectifs passe par une amélioration de l'offre qui permet aux habitants de franchir le cap du changement. Comme cela a été fait sur les lignes Chrono, il est nécessaire d'une part de gagner du temps dans le déplacement, et d'autre part d'avoir une régularité dans le passage des bus ce qui évite aux usagers de se

poser la question "quand mon bus va-t-il passer ? ". Pour cela, il convient de généraliser la priorité aux feux et également de cadencer les horaires, vacances scolaires comprises.

- Vous engagez-vous à généraliser et à porter auprès du SMMAG la priorité aux feux pour les bus de toutes les lignes de transport collectif desservant votre commune et de mettre en place un cadencement ?

La circulation des bus à Moirans est concernée par le Transisère 5200 et les bus de la CAPV. Nous étudierons les dessertes et n'hésiterons pas à solliciter le Conseil Départemental ou la CAPV pour améliorer si nécessaire la ponctualité et le cadencement des bus afin d'encourager les Moirannais-e-s à utiliser les transports en commun pour se déplacer aux alentours ou vers Grenoble.

Nous souhaitons aussi réfléchir à un transport en bus intra urbain pour permettre en particulier aux personnes sans véhicule ou fragiles de rejoindre le centre-ville, mais aussi inciter d'autres habitant-e-s excentré-e-s à ne pas utiliser leur véhicule.

4. Développement du réseau de tramways :

L'agglomération grenobloise a obtenu des résultats très encourageants sur le report modal grâce à la mise en place d'un réseau de tramways. La réalisation de la ligne E de tram a ainsi permis entre Grenoble et Le Fontanil une augmentation de 80% des déplacements en transport public dans ce territoire entre 2015 et 2016 montrant l'efficacité du mode tramway dans le report modal.

Ce réseau reste cependant encore insuffisant et les échéances de développement proposées par le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2030 sont peu ambitieuses :

- Vous engagez-vous à porter auprès du SMMAG l'accélération de la réalisation du prolongement de la ligne E de tramway à Pont de Claix (avec une échéance de 2025 au lieu de 2030) et la création d'une ligne F de tramway Grenoble - Meylan - Montbonnot d'ici 2030 ?

Non concernés

5. Réseau ferré interurbain

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2030 prévoit le développement des dessertes ferroviaires du territoire pour répondre aux besoins de déplacements dans les vallées : le train permet de parcourir des distances importantes rapidement et confortablement. Le PDU propose d'offrir d'ici 2030 une desserte au quart d'heure entre Rives et Brignoud, ce qui apparaît nécessaire à un développement massif des déplacements en TER. Mais pour qu'une desserte soit attractive, il est indispensable de maintenir la fréquence cadencée des lignes périurbaines toute la journée de 5h à 23h, avec une fréquence à l'heure au minimum en dehors des heures de pointe vers Chambéry, St Marcellin, St André le Gaz et Clelles, ce qui n'est absolument pas le cas actuellement (on observe des trous de desserte de plus de 3 heures et une absence totale de desserte en soirée), Cette amélioration de desserte peut être réalisée dès maintenant puisque les sillons ferroviaires comme le matériel sont disponibles, et ce qui n'est pas négligeable, sans attendre des travaux d'infrastructures qui imposent des délais de réalisation souvent très longs.

*- Vous engagez-vous à porter dès maintenant auprès du SMMAG et de la Région Auvergne
- Rhône-Alpes l'augmentation des fréquences des lignes périurbaines de TER toute la
journée et le soir ?*

Moirans a la chance de posséder 2 gares sur 2 axes ferroviaires, ce qui permet de proposer aux habitant-e-s une offre de transport en train à proximité et à toute heure. Le nombre d'usagers des TER augmente (même si la mise en péage récente des parkings en a freiné quelque uns). Nous soutiendrons toute amélioration de desserte, que ce soit au niveau du cadencement que de l'augmentation de la plage horaire.

6. Relation avec les associations d'usagers

Notre territoire possède un réseau associatif développé.

*Êtes-vous prêt avec vos services à travailler vos projets en amont avec les associations
représentatives d'usagers ?*

Pour tous projets, nous solliciterons les associations concernées pour partager leurs connaissances et travailler en collaboration. Les transports touchent l'immense majorité des habitant-e-s de Moirans, qu'ils soient intra-urbains ou reliant d'autres villes. Les associations représentatives d'usagers seront évidemment associées à nos démarches, qui iront vers un usage plus important des transports en commun et un développement des modes doux. Nous espérons profiter de l'expertise de l'ADTC dans ces projets.